

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 853**19 août 2004****SOMMAIRE**

Agharti S.A., Luxembourg	40941	Mercapital Wireless S.A., Luxembourg	40937
Agharti S.A., Luxembourg	40941	Mezzanine Management Central Europe Finance S.A., Luxembourg	40918
Argelux S.A., Luxembourg	40939	Mezzanine Management Central Europe Investment S.A., Luxembourg	40926
Banket S.A., Luxembourg	40943	Nilimmo S.A., Luxembourg	40913
BC2I S.A., Luxembourg	40941	Ommair S.A., Luxembourg	40942
Bonzba Holdings S.A., Luxembourg	40943	(Le) Premier Investment S.C.A., Luxembourg ..	40919
Bureau d'Architecture Paul Gzella, S.à r.l., Donde- lange	40902	(Le) Premier Investment S.C.A., Luxembourg ..	40925
Canary Investments, S.à r.l., Luxembourg	40935	Prevision & Future Fiduciaires S.A., Luxembourg	40898
Car Sud International S.A., Luxembourg	40944	Recoswi S.A., Strassen	40932
Caragana S.A.H., Luxembourg	40940	ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Luxem- bourg	40934
Caragana S.A.H., Luxembourg	40940	Runway S.A., Luxembourg	40933
CCS Europe S.A., Luxembourg	40909	Runway S.A., Luxembourg	40933
Chorfas S.A., Luxembourg	40944	S.E.T.H., Société Européenne de Technologie S.A., Luxembourg	40925
Comura S.A., Luxembourg	40940	Salon de Coiffure Gisèle & Lina, S.à r.l., Luxem- bourg	40943
Drala, S.à r.l., Luxembourg	40929	Salon de Coiffure Gisèle & Lina, S.à r.l., Luxem- bourg	40943
Drala, S.à r.l., Luxembourg	40941	Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., Luxembourg	40898
E.P. Euro Partner S.A., Luxembourg	40901	Synthon Licensing Limited, S.à r.l., Luxembourg .	40909
Euro Realty Pantin Lux S.C.A., Luxembourg	40902	Systall S.A., Luxembourg	40939
Famifin S.A., Luxembourg	40943	Tag Domaines & Négoce S.A., Luxembourg	40937
Financière Tag S.A., Luxembourg	40934	Tag Domaines & Négoce S.A., Luxembourg	40937
Financière Tag S.A., Luxembourg	40934	Tag Group (Holdings) S.A., Luxembourg	40931
Gerrard International Fund, Sicav, Luxembourg ..	40929	Tag Group (Holdings) S.A., Luxembourg	40931
Gloria, S.à r.l., Luxembourg	40932	Tag Group (Holdings) S.A., Luxembourg	40931
Hardy Holding S.A., Luxembourg	40938	Tyler S.A., Luxembourg	40938
Harnen Investments S.A., Luxembourg	40936	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	40942
Harnen Investments S.A., Luxembourg	40936	Venitus S.A., Luxembourg	40918
Ipsen S.A., Luxembourg	40901	VICARE S.A., Victoire Abeille Réassurances, Lu- xembourg	40912
Liblo Holding S.A., Luxembourg	40937	Vitrum Lux S.A., Rodange	40944
Lito S.A.H., Luxembourg	40939	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg ..	40928
Locafer S.A.H., Luxembourg	40908	West Air Luxembourg S.A., Luxembourg	40926
Locus Investments S.A., Luxembourg	40913	West Air Luxembourg S.A., Luxembourg	40928
Luxe Import, S.à r.l., Luxembourg	40942		
Mathi S.A., Luxembourg	40934		
Mercapital Telecommunications S.A., Luxem- bourg	40901		
Mercapital Telecommunications S.A., Luxem- bourg	40938		
Mercapital Wireless S.A., Luxembourg	40919		

SOCIETE DU PARKING DE L'AVENUE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(050893.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

PREVISION & FUTURE FIDUCIAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.404.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Juan Manuel Vila Llauger, dirigeant de sociétés, demeurant à Chalets del Trilla-Chalet Nostra Llar-San Julià de Loria - Principauté d'Andorre,
 2. Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREVISION & FUTURE FIDUCIAIRES S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'administration, la gestion, la représentation de toutes entreprises, l'organisation et l'assistance de sociétés, l'étude, la création, la promotion, la réalisation, la surveillance d'affaires de toute nature, de projets économiques, d'investissements, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société pourra assurer la gestion, la tenue de livres et registres, et d'une façon générale exercer toute activité fiduciaire à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier.

La société pourra d'une manière générale faire toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou en développer la résiliation.

La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004 et par dérogation à l'article 15e, la première assemblée annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Juan Manuel Vila Llauger, prédésigné, trois cent neuf actions,	309
2. Monsieur Serge Atlan prédésigné, une action,	1
Total: trois cent dix actions,	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de trente et un mille euros (31.000,- EUR), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de 1.600,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Juan Manuel Vila Llauger, dirigeant de sociétés, demeurant à Chalets del Trilla-Chalet Nostra Llar-San Julià de Loria - Principauté d'Andorre,

b) Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie,

c) Monsieur Marc Gilson, directeur de société, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme PARGESTION S.A., avec son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 80.706.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

4. Le siège de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

5. L'assemblée décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Serge Atlan, prédésigné, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Vila Llauger, S. Atlan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 49, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

P. Frieders.

(052449.3/212/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**IPSEN, Société Anonyme,
(anc. MAYROY, Société Anonyme).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.865.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR07028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour la société

Signature

(051734.3/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

MERCAPITAL TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.254.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 11 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MERCAPITAL TELECOMMUNICATIONS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2003 et de lui accorder pleine et entière décharge.

- de nommer CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2003, son mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants de la société, leurs mandats arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006:

- M. Rafael Maré

- M. José Olivera

- M. Michel van Krimpen

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le résultat net au 31 décembre 2003 est une perte de EUR 1.742.517 à reporter;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051765.3/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

E.P. EURO PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 68.441.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004, Messieurs Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Gabor Kacsoh, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, démissionnaire. Le mandat des nouveaux administrateurs s'achèvera avec celui de leurs collègues, Messieurs Guy Baumann et Guy Kettmann, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour E.P. EURO PARTNER S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051752.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

BUREAU D'ARCHITECTURE PAUL GZELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 89.837.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR07030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour la société

Signature

(051735.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

EURO REALTY PANTIN LUX, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 101.402.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) EURO REALTY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, reference B 94.909, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg,

here represented by Mrs Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg and in Kuwait, on June 14, 2004.

2) EURO ONE INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands registered at the Registrar of Companies of the Cayman Islands, reference CR - 120828, having its registered office at C/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Cynthia Kalathas, previously named, by virtue of a proxy, given in Kuwait, on June 14, 2004.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of EURO REALTY PANTIN LUX (the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand four hundred ninety-nine (15,499) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of two euros (EUR 2.-) each. The Management Share shall be held by EURO REALTY, S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 8. The Company shall be managed by EURO REALTY, S.à r.l., prenamed (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the 30th of the month of April at 8.30 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 14. The Company's year commences on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the articles of incorporation

Art. 16. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

<i>Name of Subscriber</i>	<i>Number of subscribed shares</i>
1.- EURO REALTY, S.à r.l., prenamed	1 Management Share
.....	1 Ordinary Share
2.- EURO ONE INVESTMENTS LIMITED, prenamed	15,498 Ordinary Shares

The value of the fifteen thousand five hundred (15,500) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2004.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2004:

1. Mr Mark A. Toukan, financial analyst, born on January 11, 1977, in Columbus, Ohio, USA, residing at C/o Gulf Investment House, P.O. Box 28808, Safat, 13149, Kuwait;

2. THEMIS AUDIT LIMITED, a company having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies (British Virgin Islands) under the number IBC - 300728;

3. NAIRE (MANAGEMENT) S.A., a company having its registered office at c/o ATC TRUSTEES (BVI) Ltd, 2nd floor, Abbott building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies (British Virgin Islands) under the number IBC - 590488.

II. The registered office of the Company shall be at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) EURO REALTY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.909, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et à Koweït, en date du 14 juin 2004;

2) EURO ONE INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, enregistrée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR - 120828, ayant son siège social à C/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman,

ici représentée par Madame Cynthia Kalathas, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Koweït, en date du 14 juin 2004.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de EURO REALTY PANTIN LUX (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (15.499) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par EURO REALTY, S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par EURO REALTY, S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le trente d'avril à huit heures trente, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modifications des statuts

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

<i>Nom des Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>
1.- EURO REALTY, S.à r.l, prénommée.	1 Action de Commandité
.....	1 Action Ordinaire
2.- EURO ONE INVESTMENTS LIMITED, prénommée.	15.498 Actions Ordinaires

Les quinze mille cinq cents (15.500) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros.

Resolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

1. Monsieur Mark A. Toukan, analyste financier, né le 11 janvier 1977 à Columbus dans l'Ohio, USA, demeurant à C/o Gulf Investment House, P.O. Box 28808, Safat, 13149, Koweït;

2. THEMIS AUDIT LIMITED, une société ayant son siège social au P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registrar of International Business Companies (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC - 300728;

3. NAIRE (MANAGEMENT) S.A., une société ayant son siège social au c/o ATC TRUSTEES (BVI) Ltd, 2nd floor, Abbott building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registrar of International Business Companies (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC - 590488.

II. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2004, vol. 885, fol. 79, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(052454.3/239/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

LOCAFER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.595.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(051836.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2004.

SYNTHON LICENSING LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ireland, Dublin 2, 6, Fitzwilliam Square.
Siège administratif: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.352.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique, le 17 mai 2004

- La démission en tant que gérant de M. William James Taylor, chimiste, demeurant à 1710 Ben Wilson Road, Mebane, NC 27302, USA avec effet au 6 avril 2004 est acceptée.

- M. Oriol Segarra, économiste, demeurant à Avenida Isaac Albéniz 11, Bajos C, 08391 Tiana (Barcelona), Spain, est nommé gérant avec effet au 6 avril 2004 en remplacement de M. Taylor. La durée de son mandat ainsi que celle de tous les gérants est illimitée.

La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Certifiée sincère et conforme

Pour SYNTHON LICENSING LIMITED

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051750.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

CCS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.410.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 11 juin 2004.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CCS EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au déve-

loppement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 juin 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1. FIDCORP LIMITED, prédésignée	308	30.800
2. John Seil, prénommé	1	100
3. Luc Hansen, prénommé	1	100
Totaux	310	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trent et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, J. Seil, L. Hansen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2004, vol. 427, fol. 95, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052465.3/242/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

VICARE S.A., VICTOIRE ABEILLE REASSURANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004

L'assemblée décide de renommer la société ERNST & YOUNG Luxembourg comme Réviseur indépendant. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2004.

Pour la société VICARE S.A.

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051785.3/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

LOCUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.872.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004 que:

- M. Charles Daniel Taylor, domicilié Ash Lane 7, Morristown, NJ 07960 USA,
- M. Christopher David Illick, domicilié Mercer Street 154, Princeton, NJ 08540 USA,
- M. Piergiorigio Bianchetti, domicilié in Sorengo, Switzerland.

Ont été réélus Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Que cette même Assemblée a ratifié la cooptation de M. Claudio Trento, comme Administrateur de la société son mandat prenant également fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Que la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes Commissaire aux Comptes démissionnaire de la société.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051761.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

NILIMMO S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 101.411.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventh of June.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mrs Nurhan Aral, unemployed, born in Bogazliyan, on March 21st, 1935, residing in TR - 06450 Ankara / Oran, Rafet Canitez Cad. 5/9, hereinafter represented by M^e Charles Duro, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal to him in Ankara on the 2nd of June 2004, which will remain annexed hereto and registered with this deed

2. Mr Charles Duro, lawyer, born in Luxembourg, on June 5th, 1958, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company, which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of NILIMMO S.A.

The company is established for an undetermined period.

The registered office of the company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the company is to conduct all real estate transactions, such as buying, selling, letting and management of real estate. The company may also carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may held participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and carry out all other forms of investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as manage, control and develop such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) consisting of seven thousand seven hundred and fifty (7,750) shares of a par value of four euros (4.- EUR) per share, paid in at the level of one quater.

The company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of April at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the company.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their re-election is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The company will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31st, 2004.

Art. 13. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Paid-in Capital</i>	<i>Number of shares</i>
1) Mrs Nurhan Aral, prenamed:	30.996	7.749	7.749
2) Mr Charles Duro, prenamed:	4	1	1
Total:	31.000	7.750	7.750

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euros (7,750.- EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euros.

General Meeting of Shareholder

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Charles Duro, lawyer, residing in Luxembourg.
- Mrs Karine Mastinu, lawyer, residing in Luxembourg
- Mr Philippe Morales, lawyer, residing in Luxembourg

3. Has been appointed statutory auditor:

La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinshelm

4. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2010, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille et quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mme Nurhan Aral, sans profession, née à Bogazliyan le 21 mars 1935, demeurant à TR - 06450 Ankara /Oran, Rafet Canitez Cad. 5/9, ici représentée par M^e Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Ankara le 02 juin 2004, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. M. Charles Duro, avocat, né à Luxembourg le 5 juin 1959, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de NILIMMO S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location et la gestion d'immeubles. Elle pourra également faire toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et effectuer toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et le développer de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par sept mille cent sept cent cinquante (7.750) actions d'une valeur nominale de quatre euros (4,- EUR) chacune, libérées à hauteur d'un quart.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille et cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital Libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
<i>Actionnaires</i>			
1) Mme Nurhan Aral, prénommée:	30.996	7.749	7.749
2) Mr Charles Duro, prénommé:	4	1	1
Total:	31.000	7.750	7.750

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M^e Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg

- M^e Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg

- M^e Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 40, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

J. Elvinger.

(052545.3/211/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.822.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 juin 2004

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE FINANCE S.A., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette assemblée;

- D'accepter la nomination de KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051768.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

VENITUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 82.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2004

La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour VENITUS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051881.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.255.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 11 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MERCAPITAL WIRELESS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2003 et de lui accorder pleine et entière décharge.
- de nommer CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2003, son mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.
- de renouveler le mandat des administrateurs suivants de la société, leurs mandats arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006:
 - M. Rafael Maré
 - M. José Olivera
 - M. Michel van Krimpen
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:
 - le résultat net au 31 décembre 2003 est une perte de EUR 1.494.760 à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(051763.3/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 98.715.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.715, constituted by a deed of the undersigned notary, on 16 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 10, 2004 under number 283 (the Company).

The Meeting was opened by the Chairman, Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, who appointed as Secretary Mrs Cécile Henlé, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mrs Stéphanie Alexandrino, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 109,120 and issuance of 87,296 new ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1.25 each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company;
3. Amendment of the second indent of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company; and
4. Amendment of the share register of the Company and empowerment and authorization, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting individually, to proceed to the registration of the newly issued shares of the Company in the share register of the Company.

II. The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and nine thousand one hundred and twenty euros (EUR 109,120.-) and to issue eighty-seven thousand two hundred and ninety-six (87,296) new ordinary shares of the Company with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company.

Declaration - Subscription - Payment

Each shareholder of the Company declares to waive its preferential subscription rights in respect of the issue of shares referred to in the second resolution above and accepts the following subscriptions:

- Mr John O'Callaghan declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Tom Jenkinson declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Thomas O'Donovan declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The EUGENE GIBNEY RETIREMENT PLAN declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The ADONIS PENSION SCHEME declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The PAUL TANSEY PENSION FUND declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Cathal P. Drohan declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Liam O'Rourke declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Maurice Horgan declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Michael Francis Killeen declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Pat Keogh declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Stuart Margetson declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Willie Kavanagh declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Eric Miller declares to subscribe to one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribu-

tion in cash amounting to two thousand one hundred and seventy euros (EUR 2,170.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The DUNMORE PENSION FUND declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mrs Deborah O'Neill declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Adam Mesbur declares to subscribe to one thousand eight hundred and sixty (1,860) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to two thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 2,325.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mrs Noelette Hanrahan declares to subscribe to one thousand eight hundred and sixty (1,860) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to two thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 2,325.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Robert Ganly declares to subscribe to three thousand seven hundred and twenty (3,720) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four thousand six hundred and fifty euros (EUR 4,650.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mrs Sandra Ganly declares to subscribe to three thousand seven hundred and twenty (3,720) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four thousand six hundred and fifty euros (EUR 4,650.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Patrick Sherry declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Tom Corr declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr James Gaynor declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Michael Farrell declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Ciaran Fahy declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Jarlath Phelan declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Joe Behan declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mrs Ruth Behan declares to subscribe to one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to one thousand five hundred and fifty euros (EUR 1,550.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Jeremiah Lynch declares to subscribe to nine thousand nine hundred and twenty (9,920) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- BROOKLAWN PROPERTY HOLDING COMPANY Ltd. declares to subscribe to seven thousand four hundred and forty (7,440) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred euros (EUR 9,300.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Charles Sheppard declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Denis Purdon declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mr Milo Walsh declares to subscribe to two thousand four hundred and eighty (2,480) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- WP & RO HOLDINGS declares to subscribe to four thousand nine hundred and sixty (4,960) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to six thousand two hundred euros (EUR 6,200.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- H EVANS & SONS LIMITED declares to subscribe to three thousand seven hundred and twenty (3,720) ordinary shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four thousand six hundred and fifty euros (EUR 4,650.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of one hundred and nine thousand one hundred and twenty euros (EUR 109,120.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the second indent of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 140,121.25 (one hundred forty thousand one hundred and twenty-one euros and twenty-five cent) consisting of 1 (one) participating management share of a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cent) and of 112,096 (one hundred twelve thousand ninety-six) ordinary shares of a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cent) each, fully paid up.

Fourth resolution

The Meeting further resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase and empowers and authorizes any lawyer of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued ordinary shares of the Company in the share register of the Company.

Declaration - Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand nine hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, avec siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.715, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association daté du 10 mars 2004 sous le numéro 283 (la Société).

L'Assemblée est ouverte par le Président, Mademoiselle Céline Pignon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme Secrétaire Mademoiselle Cécile Henlé, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Mademoiselle Stéphanie Alexandrino, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent neuf mille cent vingt euros (EUR 109.120.-) et émission de quatre vingt sept mille deux cent quatre-vingt-seize (87.296) nouvelles actions ordinaires de la Société avec

une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société;

3. Modification du second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et

4. Modification du registre des actionnaires de la Société et mandat et autorisation, avec pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY et à tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant individuellement, de procéder à l'enregistrement des nouvelles actions ordinaires de la Société dans le registre des actionnaires de la Société.

II.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III.- A la vue de la liste de présence sus mentionnée, l'entièreté du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations préalables, les actionnaires de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent neuf mille cent vingt euros (EUR 109,120,-) et d'émettre quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (87.296) nouvelles actions ordinaires de la Société avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société.

Déclaration - Souscription - Paiement

Chaque actionnaire de la Société déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription quant à l'émission des actions nouvelles renseignées dans la deuxième résolution et accepte les souscriptions suivantes.

- Monsieur John O'Callaghan déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Tom Jenkinson déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Thomas O'Donovan déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- The EUGENE GIBNEY RETIREMENT PLAN déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- The ADONIS PENSION SCHEME déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- The PAUL TANSEY PENSION FUND déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Cathal P. Drohan déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Liam O'Rourke déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Maurice Horgan déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Michael Francis Killeen déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Pat Keogh déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Stuart Margetson déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Willie Kavanagh déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- Monsieur Eric Miller déclare souscrire à mille sept cent trente-six (1.736) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de deux mille cent soixante-dix euros (EUR 2.170,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- The DUNMORE PENSION FUND déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Madame Deborah O'Neill déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Adam Mesbur déclare souscrire à mille huit cent soixante (1.860) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de deux mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.325,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Madame Noelette Hanrahan déclare souscrire à mille huit cent soixante (1.860) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de deux mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.325,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Robert Ganly déclare souscrire à trois mille sept cent vingt (3.720) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de quatre mille six cent cinquante euros (EUR 4.650,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Madame Sandra Ganly déclare souscrire à trois mille sept cent vingt (3.720) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de quatre mille six cent cinquante euros (EUR 4.650,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Patrick Sherry déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Tom Corr déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur James Gaynor déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Michael Farrell déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Ciaran Fahy déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Jarlath Phelan déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Joe Behan déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240,-) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Madame Ruth Behan déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Jeremiah Lynch déclare souscrire à neuf mille neuf cent vingt (9.920) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- BROOKLAWN PROPERTY HOLDING COMPANY Ltd. déclare souscrire à sept mille quatre cent quarante (7.440) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de neuf mille trois cents euros (EUR 9.300,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Charles Sheppard déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Denis Purdon déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- Monsieur Milo Walsh déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.
- WP & RO HOLDINGS déclare souscrire à quatre mille neuf cent soixante (4.960) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

- H EVANS & SONS LIMITED déclare souscrire à trois mille sept cent vingt (3.720) actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de un euro vingt cinq-cents (EUR 1,25) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de quatre mille six cent cinquante euros (EUR 4.650,) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

La somme de cent neuf mille cent vingt euros (EUR 109.120,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il en a été certifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent quarante mille cent vingt et un euros et vingt-cinq cents (EUR 140.121,25), représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) et de cent douze mille quatre-vingt-seize (112.096) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée, et mandate et autorise, avec pouvoir de substitution, tout avocat de LOYENS WINANDY et tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant individuellement, de procéder à l'enregistrement des nouvelles actions ordinaires de la Société dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais et dépenses

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élèvent approximativement à deux mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite aux représentant des parties comparantes, les représentants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Pignon, C. Henlé, S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2004, vol. 427, fol. 94, case 1. – Reçu 1.091,20 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052577.3/242/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 98.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052579.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 26.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 octobre 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2 Millegässel est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051873.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 91.841.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 juin 2004

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette assemblée;

- D'accepter la nomination de KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051770.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

WEST AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R. C. Luxembourg B 83.004.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of WEST AIR LUXEMBOURG S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 81.754), having its registered office at L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair Bureau M1104/1105, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on July 20, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 39 of January 9, 2002.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 27, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 202 of February 25, 2003.

The Meeting is presided over by Mr Peter Koster, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list, as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred and fifty thousand (150,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Increase of the capital of the Corporation by an amount of three hundred and thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 337,500.-) so as to raise it from its present amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-) up to six hundred and thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 637,500.-) by the issue of one hundred and sixty-eight thousand seven hundred fifty (168,750) new shares with a par value of two Euros (EUR 2.-) per share.

2.- Consequent amendment of article 5. of the Articles of Incorporation of the Corporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of three hundred and thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 337,500.-) so as to raise it from its present amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-) up to six hundred and thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 637,500.-) by the issue of one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fifty (168,750) new shares with a par value of two Euros (EUR 2) per share.

Second resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fifty (168,750) new shares WEST AIR EUROPE AB, having its registered office in SE-402 29 Göteborg, Sweden.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

WEST AIR EUROPE AB, prenamed,
here represented by Mr Peter Koster, prenamed,
by virtue of a proxy given in Göteborg, on May 14, 2004,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to all the one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fifty (168,750) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of three hundred and thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 337,500.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting resolves to amend consequently the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at six hundred and thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 637,500.-), divided into three hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty (318,750) shares with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, fully paid up.»

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed, amounts to approximately five thousand two hundred Euros.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft WEST AIR LUXEMBOURG S.A., (R.C. Luxemburg, Sektion B Nummer 81.754), mit Sitz in L-1360 Luxemburg, Cargo Center Luxair Bureau M1104/1105, gegründet gemäß Urkunde des Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 20. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 39 vom 9. Januar 2002 zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 202 vom 25. Februar 2003.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Peter Koster, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende benennt zur Schriftführerin Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit denselben einregistriert zu werden.

II. Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sämtliche einhundertfünfzigtausend (150.000) Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben.

III.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

1.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von dreihundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 337.500.-) um es von seinem jetzigen Betrag von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000.-) auf sechshundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 637.500.-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundertachtundsechzigtausendsiebenhundertfünfzig (168.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).

2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzungen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um dreihundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 337.500.-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000.-) auf sechshundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 637.500.-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundertachtundsechzigtausendsiebenhundertfünfzig (168.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2.-).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass die bestehenden Aktionäre auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, beschließt zur Zeichnung der einhundertachtundsechzigtausendsiebenhundertfünfzig (168.750) neuen Aktien, die Gesellschaft WEST AIR EUROPE AB, mit Sitz in SE-402 29 Göteborg, Schweden zuzulassen.

Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Sodann ist erschienen:

WEST AIR EUROPE AB, vorbenannt,

hier vertreten durch Herrn Peter Koster, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Göteborg, am 14. Mai 2004,

welcher erklärte, im Namen des vorgenannten Zeichners, die Gesellschaft WEST AIR EUROPE AB, die einhundertachtundsechzigtausendsiebenhundertfünfzig (168.750) neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von dreihundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 337.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die dementsprechende Abänderung von Artikel 5, Erster Absatz um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt sechshundertsiebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 637.500,-), eingeteilt in dreihundertachtzehntausendsiebenhundertfünfzig (318.750) voll einbezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je zwei Euro (EUR 2,-).»

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünftausendzweihundert Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in Englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der Englischen und der Deutschen Fassung ist auf Wunsch der Komparenten die Englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Koster, A. Siebenaler, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mai 2004, vol. 427, fol. 75, case 8. – Reçu 3.375 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 24. Juni 2004.

H. Hellinckx.

(052572.3/242/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

WEST AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R. C. Luxembourg B 83.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052573.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2004

La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, employé privé, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour WAXWING SECURITIES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051867.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

DRALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 77.160.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de DRALA, S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:
Perte à reporter: 6.902,19 EUR;
- de continuer les activités de la société;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051772.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

GERRARD INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 25.696.

In the year two thousand and four, on the ninth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GERRARD INTERNATIONAL FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 25.696, incorporated under the name CAPEL CURE SHARP INTERNATIONAL FUND on 2nd April 1987 by deed of Maître Réginald Neumann, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 113 of 27th April 1987. The articles of incorporation have been amended for the last time on 23rd August 2002 by deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, in replacement of Maître Réginald Neumann, published in the Mémorial n° 1414 of 30th September 2002.

The meeting was opened by Ms Debra Adams, private employee, residing in Hombourg-Budange, France, in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Lenneke Willems, private employee, residing in Bettembourg, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Pierre Hollanders, private employee, residing in Belair, Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Company.
2. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Mr Guy Hornick and Mr Théo Limpach, as liquidator and to determine its powers and remuneration.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders (if any), the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the extraordinary general meeting has been duly reconvened by a notice containing the agenda published in the Luxemburger Wort, Tageblatt and Mémorial on the 6th and 24th May 2004 and sent by normal mail on 6th May 2004 to shareholders.

IV. That no quorum is required for the holding of the meeting as it is a reconvened extraordinary general meeting. The first resolution on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least two-thirds of the shares represented at the meeting.

The second resolution will only be passed if the first resolution is passed in favour of the liquidation and will be adopted by a simple majority of the shares represented at the meeting.

V. That it appears from the attendance list that, out of the 924,656.6710 shares in issue, 140,373.5510 shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to wind up the Company and puts the Company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as a liquidator:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Mr Guy Hornick and Mr Théo Limpach, having its registered office in 5, boulevard de la Foire, Centre Etoile, Luxembourg.

The liquidator is granted the most extensive powers provided for by article 144 to 148bis of the law of 10th August 1915 governing commercial companies (as amended) (the «Law»). The liquidator will be entitled to take all actions provided for by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may fix.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledged that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GERRARD INTERNATIONAL FUND (dénommée ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.696, constituée sous la dénomination CAPEL CURE SHARP INTERNATIONAL FUND en date du 2 avril 1987 suivant acte de Maître Réginald Neumann, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 113 en date du 27 avril 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 août 2002 suivant acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en remplacement de Maître Réginald Neumann, publié au Mémorial n° 1414 du 30 septembre 2002.

L'assemblée a été ouverte par le président, Madame Debra Adams, employée privée, demeurant à Hombourg-Budange, France.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Lenneke Willems, employée privée, demeurant à Bettembourg, Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Pierre Hollanders, employé privé, demeurant à Belair, Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de liquider la Société.

2. Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, représentée par M. Guy Hornick et M. Théo Limpach, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les actionnaires présents (le cas échéant), les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'assemblée générale extraordinaire a été valablement reconvoquée par un avis contenant l'ordre du jour publié dans le Luxemburger Wort, le Tageblatt et le Mémorial les 6 et 24 mai 2004 et envoyé par courrier aux actionnaires en date du 6 mai 2004.

IV. Qu'aucun quorum n'est requis pour tenir l'assemblée alors qu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire reconvoquée. La première résolution portée à l'ordre du jour de cette assemblée ne peut être valablement adoptée que si elle est approuvée par les actionnaires détenant au moins les deux-tiers des actions représentées à l'assemblée.

La deuxième résolution ne sera adoptée que si la première résolution est adoptée en faveur de la liquidation et sera adoptée à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 924.656,6710 actions en circulation, 140.373,5510 actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, représentée par M. Guy Hornick et M. Théo Limpach, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, Centre Etoile, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»). Le liquidateur a le droit de prendre toutes actions prévues à l'article 145 de la Loi sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, dans les situations où cette autorisation serait nécessaire.

Il n'est pas exigé du liquidateur de dresser un inventaire et il peut se baser sur les comptes de la Société.

Le liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, de déléguer, dans le cadre d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, une partie de ses pouvoirs qu'il peut déterminer pour une durée qu'il peut fixer.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

Après avoir pris les résolutions ci-dessus, l'assemblée a constaté que le contrôle des comptes de liquidation sera effectué par le réviseur d'entreprises de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Adams, L. Willems, J.-P. Hollanders, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 2004, vol. 427, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052565.3/242/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

TAG GROUP (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.880.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(051803.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

TAG GROUP (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.880.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003 et le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(051804.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

TAG GROUP (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.880.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2004 que personne n'a été nommé administrateur en remplacement de feu Monsieur Jean Krier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051795.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

GLORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 101.059.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, tenue extraordinairement le 16 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de GLORIA, S.à r.l. («la Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- D'accepter le transfert de parts sociales suivant dans la société susvisée:

* Le transfert de 64 parts sociales dans la société réalisé entre M. Bruno Bassani et GLORIA INDUSTRIAL AND ENGINEERING MANAGEMENT LIMITED 66, rue Ippokratous, 1015 Nicosia, Cyprus;

- Suite à l'acceptation de la cession par la société, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

* M. Janusz Stefan Zawada:	36 parts sociales
* GLORIA INDUSTRIAL AND ENGINEERING MANAGEMENT LIMITED, rue Ippokratous, 1015 Nicosia, Cyprus:	64 parts sociales

Luxembourg, le 16 juin 2004.

J. S. Zawada

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051774.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

RECOSWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.438.

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECOSWI S.A., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 84.438, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 378 du 8 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Constant Georges, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Dora Szabo, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Denise Dettori, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Nominations statutaires.
2. Transfert du siège social.
3. Révocation/nomination d'un commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc Heyse et de la société de droit anglais GECOFI INTERNATIONAL LTD de leur mandat d'administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, qui achèveront le mandat des administrateurs démissionnaires, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007:

- Madame Marie-Claude Bidaine, administrateur de société, née à Arlon (Belgique), le 16 mai 1949, demeurant à B-6700 Arlon, 37, rue de Guirsch,
- Madame Laurence Georges, administrateur de société, née à Arlon (Belgique), le 14 décembre 1972, demeurant à B-6700 Arlon, 32, rue Sonnetty.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer immédiatement le commissaire aux comptes, Monsieur Alain Carré.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009:

ECG REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Georges, D. Szabo, D. Dettori, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 2004, vol. 427, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052564.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

RUNWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.158.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(051858.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

RUNWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.158.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 3 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Fiore Tinessa, licencié en droit, demeurant à Montesarchio, Italie;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051859.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

FINANCIERE TAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(051798.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

FINANCIERE TAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.067.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2004 que personne n'a été nommé administrateur en remplacement de feu Monsieur Jean Krier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051797.3/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

ResDev LUXEMBOURG HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 99.860.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 29 avril 2004

En vertu du contrat de cession de parts daté du 29 avril 2004, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

125 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune à la société RES DEV HOLDINGS, LLC dont le siège social est au 650 Madison Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 125 parts sociales au nom de RES DEV HOLDINGS, LLC

Luxembourg, le 21 juin 2004.

T.C.G. GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051830.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

MATHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.275.

—
Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux actionnaires par la société W.M.A., S.à r.l., en date du 7 juin 2004, que cette dernière démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 31 décembre 2000.

N'ayant pu obtenir communication des bilans 2001, 2002 et 2003, la société W.M.A., S.à r.l. se trouve donc dans l'impossibilité d'exercer sa mission de contrôle.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour W.M.A., S.à r.l.

N. Meisch

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051992.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

CANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 71.445.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IPC EQUITY HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers, Walker House, P.O. Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on June 10th, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CANARY INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 71.445), incorporated pursuant to a notarial deed on the 20th of August 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 17th of November 1999 number 859. The articles of incorporation were modified for the last time pursuant to a notarial deed on the 28th of September 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 10th of April 2001, number 255.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euros) represented by 520 (five hundred and twenty) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole partner is vested with all assets, in particular a promissory note dated December 23rd, 2003 for an amount of eight million seven hundred and sixty thousand eight hundred ninety-two Pound Sterling (GBP 8,760,892.-) owed to the Company by LMR EQUITY HOLDINGS LTD., and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that the accounts of the Company with respect to the financial years from October 1, 2002 to September 30, 2003 and from October 1, 2003 to the present date are approved at the date of the present meeting;
- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 28, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IPC EQUITY HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Walkers, Walker House, P.O. Box 265, Grand Cayman, Iles Caïman,

ici représentée par Madame Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 10 juin 2004,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de CANARY INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 28, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 71.445), constituée suivant acte notarié en date du 20 août 1999 et publié le 17 novembre 1999 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 859. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 septembre 2000 et publié le 10 avril 2001 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 255.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société a été fixé à 13.000,- EUR (treize mille euros) représenté par 520 (cinq cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune;

- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif, notamment une reconnaissance de dette en date du 23 décembre 2003 d'un montant de huit millions sept cent soixante mille huit cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 8.760.892,-) due à la Société par LMR EQUITY HOLDINGS LTD., et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux du 1^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2003 et du 1^{er} octobre 2003 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 28, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2004, vol. 885, fol. 79, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(052487.3/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

HARNEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.079.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(051860.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

HARNEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.079.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 mai 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Marc Lüthi, directeur de société, demeurant professionnellement au 11, rue Général Dufour, Genève, Suisse.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051861.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

TAG DOMAINES & NEGOCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.589.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

(051802.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

TAG DOMAINES & NEGOCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2245 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.589.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2004 que Monsieur Jacques Rosset a été nommé administrateur en remplacement de feu Monsieur Jean Krier.

Le mandat de Monsieur Rosset prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051799.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

LIBLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.675.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2004

Sont nommés Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2004.

- Monsieur Sven Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant à Lidingö (Suède), Président et Administrateur-délégué

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant à Coppet (Suisse), Administrateur-délégué

- Monsieur Lennart Blomdahl, business manager, demeurant à Raleigh, North Carolina (U.S.A.)

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2004.

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051825.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.255.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(051776.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 44.751.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TYLER S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: 8.650,72 EUR

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire portant sur l'année fiscale 2004:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur;
- Tim van Dijk, en tant qu'administrateur;
- Markus Stieger, en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, en tant que Commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire portant sur l'année fiscale 2004;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 28 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051816.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

MERCAPITAL TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(051777.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

HARDY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.602.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HARDY HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- report à nouveau de la perte de 6.606,69 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 18 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051824.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

LITO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2004

Sont nommés Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2004.

- Monsieur Sven Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant à Lidingö (Suède), Président et Administrateur-délégué

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant à Coppet (Suisse), Administrateur-délégué

- Monsieur Lennart Blomdahl, business manager, demeurant à Raleigh, North Carolina (U.S.A.)

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2004.

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051820.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

SYSTALL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.514.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2004

Le siège social est transféré du L-1328 Luxembourg, 14, rue Charlemagne au L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

M. Houssa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051832.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

ARGELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 54.017.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARGELUX S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;

- Prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2003 est une perte de EUR 1.809,05 qui sera allouée dans le compte pertes à reporter;

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire portant sur l'année fiscale 2004:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur;

- Tim van Dijk, en tant qu'administrateur;

- Markus Stieger, en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, en tant que Commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire portant sur l'année fiscale 2004;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 28 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051815.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

CARAGANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

FIDUPAR

Signatures

(051838.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

CARAGANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.100.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 3 mai 2004 à 8.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., au poste d'Administrateur et Monsieur Noël Didier comme Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051842.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

COMURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 44.193.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société COMURA S.A.

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

(051805.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

COMURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 44.193.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 mai 2004

L'Assemblée Générale du 19 mai 2004 décide de ratifier la cooptation de Madame Catherine Bertini comme administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale du 19 mai 2004 renomme également DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société COMURA S.A.

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051808.3/682/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

BC2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.231.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 mai 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Yvan Annibaletto de son poste d'administrateur-délégué et la nomination de Monsieur Emmanuel Pandolfi, demeurant 4, rue des Ecrevisses F-57 Florange à ce même poste.

L'Assemblée prend note que Monsieur Yvan Annibaletto en sa qualité d'administrateur-délégué sortant assume la responsabilité de tout ce qui a pu être accompli par la société BC2I jusqu'à ce jour.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051810.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

DRALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 77.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(051778.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

AGHARTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.136.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(051843.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

AGHARTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.136.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- M. Gianfranco Lande, director, residing in 48 Grosvenor Square W1X 9AB, London United Kingdom, Chairman
- Mme Raffaella Raspi, director, residing in Via di Villa Emiliani, 34, I-00197 Roma, Italy
- M. Andrea Raspi, financial analyst, residing in 48 Grosvenor Square W1X 9AB, London United Kingdom
- M. Alberto Fontana, salesman, residing in 73 Talbot Road, W2 5JL, London, United Kingdom.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07072. – Reçu 14 euros. Le Receveur.

(051851.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AP06452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

(051781.3/208/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

OMMAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.603.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2004

Le siège social est transféré du L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II au L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051844.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2004.

LUXE IMPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 91.608.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Régis Medwid, directeur technico-commercial, demeurant au 2, allée de la Jageonne, F-55000 Val d'Ornain. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUXE IMPORT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 91.608, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 266 du 12 mars 2003.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée LUXE IMPORT, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées en numéraire.

3.- Qu'en tant qu'associé unique, il déclare dissoudre ladite société avec effet au 31 décembre 2003.

4.- Qu'il, en tant qu'associé unique, est investi de tout l'actif et tout le passif de la Société de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

5.- Que les livres et documents de la société LUXE IMPORT, S.à r.l., prédite, seront conservés pendant cinq (5) ans au 2, allée de la Jageonne, F-55000 Val d'Ornain.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Medwid, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2004, vol. 885, fol. 80, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(052486.3/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

**FAMIFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. FAMI S.A.).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.359.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 7 juin 2004.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Maurice Houssa
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Fabrizio Di Paolo
- Madame Filomena Specchio

L'Assemblée décide de nommer MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051847.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2004.

BONZBA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 67.402.

—
Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(051853.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2004.

BANKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.108.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(051854.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

SALON DE COIFFURE GISELE & LINA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 55.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051904.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

SALON DE COIFFURE GISELE & LINA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 55.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051903.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.
R. C. Luxembourg B 71.365.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour la VITRUM LUX S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
V. Arno' / A. De Bernardi
Administrateurs

(051870.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

CHORFAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

CHORFAS S.A.
G. Diederich / J.-M. Heitz
Administrateurs

(051875.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

CAR SUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.342.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juillet 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme
CAR SUD INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07564. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(051878.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.
